

# CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE FLAMANVILLE

## Procès-verbal de la séance du 18 juillet 2024

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Date de la convocation : 01/07/2024

Date d'affichage : 01/07/2024

Le mardi 18 juillet de l'année deux mille vingt-quatre, à 19 heures, Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain PETIT, Maire.

**Etaient présents** : Alain PETIT, Maryse FONTENAY, Mickaël ANQUETIL, Martine DUFILS, Nicolas BUNIAS, Jocelyne DUCOUROY, Benoît LEMERCIER, Emmanuel FECAMP, Christophe CHOLLET, Olivier LETELLIER, Dominique SURAIS.

Absent(s) :

Pouvoir :

Monsieur Alain PETIT, Maire ouvre la séance

**Secrétaire de séance :**

Jocelyne DUCOUROY est désignée comme secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2024 est lu et approuvé à l'unanimité.

**COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE SCRUTIN**

**DES 30 JUIN ET 07 JUILLET 2024 ÉLECTIONS LEGISLATIVES**

Il est rappelé que le bureau de vote doit être composé au minimum :

- D'un Président dont la présence est obligatoire durant toute la durée du scrutin, il a donc la possibilité de nommer un suppléant.
- D'un secrétaire qui ne fait pas parti des présents obligatoires.
- Deux assesseurs au minimum.

**Les assesseurs :** Benoît LEMERCIER,  
Christophe CHOLLET,  
Mickaël ANQUETIL,  
Martine DUFILS,  
Dominique SURAIS,  
Nicolas BUNIAS,  
Olivier LETELLIER,  
Jocelyne DUCOUROY

**Pour le Scrutin du 30 juin 2024 la présence des assesseurs sera répartie de manière suivante :**

<b>De 8h00 à 11h00</b>	<b>De 11h00 à 13h00</b>	<b>De 13h00 à 15h00</b>	<b>De 15h00 à 18h00</b>
Mickaël ANQUETIL	Martine DUFILS	Emmanuel FECAMP	Maryse FONTENAY
Benoît LEMERCIER	Alain PETIT	Nicolas BUNIAS	Nicolas BUNIAS
Christophe CHOLLET	Dominique SURAIS	Olivier LETELLIER	Jocelyne DUCOUROY

**Le Président :** Monsieur Alain PETIT  
**Le Président suppléant :** Monsieur Emmanuel FÉCAMP  
**Le secrétaire :** Maryse FONTENAY

**Pour le Scrutin du 07 juillet 2024 la présence des assesseurs sera répartie de manière suivante :**

De 8h00 à 11h00	De 11h00 à 13h00	De 13h00 à 15h00	De 15h00 à 18h00
Nicolas BUNIAS	Martine DUFILS	Christophe CHOLLET	Maryse FONTENAY
Dominique SURAIS	Mickaël ANQUETIL	Olivier LETELLIER	Jocelyne DUCOUROY
Benoît LEMERCIER	Alain PETIT	Emmanuel FECAMP	Alain PETIT

**Le Président :** Monsieur Emmanuel FECAMP  
**Le Président suppléant :** Monsieur Alain PETIT  
**Le secrétaire :** Maryse FONTENAY

## **Projet de financement et condition d'emprunt**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme d'investissements de l'exercice 2024 :  
Extension de Voiries

**Objet des investissements : réfection des rues de la Clairière et de la Chaumière**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

### **PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT**

**Montant** **150 000 €**

#### **Mode de financement proposé :**

**Emprunt moyen long terme** **100 000 €**

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Mr le Maire et après avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

**Financement « moyen / long terme » d'un montant de 100 000€ dont les modalités sont ci-dessous :**

Montant de l'emprunt	<b>100 000€</b>
Taux actuel :	<b>3.91 %</b>
Durée du crédit	<b>12 ans</b>
Modalités de remboursement	<b>trimestriel</b>
Type d'échéance :	<b>échéances constantes</b>
Frais de dossier :	<b>100 €</b>

---

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :**

*Nombre de voix pour : 11*

*Nombre de voix contre : 0*

*et Nombre d'abstentions : 0*

➤ **de prendre l'engagement** au nom de la Collectivité :

- D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
- **Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mr le Maire de la commune de FLAMANVILLE pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.